



L'accueil individuel représente la part la plus importante de l'accueil du jeune enfant en Meuse. Or le nombre d'assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s est en constante diminution (départs en retraite, départs volontaires suite à un sentiment d'isolement, rémunération inférieure à la moyenne nationale). On prévoit une diminution de 20% des possibilités d'accueil dans les 5 prochaines années (une assistante maternelle sur cinq a plus de 60 ans aujourd'hui) et une diminution de plus de 40% d'ici 2030. Recruter de nouveaux professionnels et maintenir les assistant(e)s maternel(le)s qui exercent déjà, constitue donc un enjeu important.

Pour cela, "Parcours Pro Petite Enfance" est mis en place à titre expérimental pour 3 ans, financé par l'Etat, la CAF et le Département dans le cadre d'un appel à projet fonds d'innovation petite enfance.

1 OBJECTIF 1 : Promotion du métier d'assistant(e) maternel(le) agréé(e)

Mettre en place des actions de communication pour favoriser l'entrée dans le métier et finalement augmenter le nombre de places en accueil individuel sur le territoire (ou limiter la baisse du nombre de places).

- Par le biais d'actions territoriales de promotion en amont des réunions d'information du service de Promotion de la Santé Maternelle et Infantile (PSMI) qui explique le déroulement de l'agrément, en lien avec les Relais Petite Enfance (RPE)
- En participant aux réunions d'information du service de PSMI pour apporter une information sur la carrière d'assistant(e) maternel(le) et son évolution.
- Aller vers les futurs professionnels potentiels : mettre en place des actions ciblées et précoces auprès des organismes de formation généralistes pour promouvoir la connaissance du métier.
- Travailler avec les organismes de formation (initiale et continue)
- Développer l'immersion et les stages dans les métiers de la petite enfance : pour les demandeurs d'emploi mais aussi pour les salariés en insertion (structure en lien avec l'insertion par l'activité économique : chantiers d'insertion)
- En lien avec France Travail, développer les demandes de formations individuelles en vue d'un emploi, pour permettre l'adéquation entre le métier projeté et le métier réel et permettre une orientation du bénéficiaire dans cette carrière

2 OBJECTIF 2 : Maintien des assistant(e)s maternel(le)s dans la profession

Favoriser le maintien de l'activité des assistant(e)s maternel(le)s en exercice notamment en évitant l'isolement professionnel.

- Eviter l'isolement professionnel en mutualisant des activités et des formations
- Proposer des actions d'aide à l'élaboration de procédures/ protocoles pour les Maisons d'Assistants Maternels (MAM)

3

OBJECTIF 3 : Accompagnement des assistant(e)s maternel(le)s au cours de leur carrière

Faciliter la montée en compétences en accompagnant les assistant(e)s maternel(le)s au cours de leur carrière.

- Proposer des parcours de formation qualifiants ou non, en complémentarité avec les RPE
- Aider les professionnels aguerris souhaitant évoluer à chercher de nouveaux modes d'exercice dans le monde de l'accueil de la petite enfance
- Inciter à participer à l'analyse de la pratique et faciliter sa mise en œuvre en lien avec les RPE
- Proposer des immersions ou des stages de découverte de métiers
- Informer, orienter vers de la VAE
- Faciliter la transition d'une pratique individuelle vers une pratique collective (lorsque cela est souhaité)

4

OBJECTIF 4 : Permettre aux professionnel(le)s d'échanger au moins une fois dans l'année sur leur situation

Les RPE offrent des activités aux assistant(e)s maternel(le)s et les accompagnent en cas de difficultés liées à la garde des enfants ou aux relations avec les parents, mais tou(te)s n'y participent pas. Le service de PSMI est en contact principalement lors des renouvellements ou des modifications d'agrément, parfois pour des demandes spécifiques ou des contrôles.

Les interactions avec la CAF sont de nature administrative et déclarative. À ce jour, il n'y a pas de contact régulier avec tou(te)s les assistant(e)s maternel(le)s pour mieux comprendre leurs activités et leurs inquiétudes.

- Mettre en place un **contact annuel** avec tou(te)s les assistant (e)s maternel(le)s du département
- Mise en place d'une « **enquête annuelle** » par questionnaire qui permettra de recueillir des informations sur l'activité professionnelle, les difficultés rencontrées, les souhaits en formation, les projets de carrière.

Des contacts plus réguliers seront donc pris avec les assistant(e)s maternel(le)s de votre territoire. Nous sommes également à votre disposition pour tout échange. Vous pouvez également orienter vers nous un(e) professionnel(le) qui vous informerait de son souhait d'évoluer dans sa carrière ou de stopper son activité.

Contact : Mme Marie-Michelle HOARAU
Tél. 03.29.86.06.00 - Mail. parcours@alys.fr